

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVENSAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

Nombre de présents : 22

Qui ont pris part à la délibération : 22

Séance du 31 août 2020

Date de la convocation

24/08/2020

Date d'affichage

.../09/2020

L'an deux mille vingt, le lundi trente et un août à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la plaine des sports Claude BLANC – route du Poteau, sous la présidence de M. Patrick BAUDIN, le Maire d'AVENSAN.

Délibération n° 2020/08/69

Objet de la délibération

Désignation des délégués de la commune au sein des commissions de la communauté de communes Médullienne

Présents : Mme Patricia ARNAUD, M. Yann BARBOT, M. Patrick BAUDIN, Mme Nathalie BEGAIN, Mme Amélie BENTO BERNARDO, Mme Barbara BURELLI, Mme Marie-Noëlle DUPUY, M. Henri DUTHIN, M. Damien ELOI, M. Patrick HOSTEIN, M. Christophe JACOBS, Mme Mariannick LAFITEAU, Mme Marlène LAGOUARDE, Mme Chantal LAHAYE, Mme Marie-Laure LURTON, Mme Martine MOREAU, M. Patrick NURBEL, M. Laurent PASCUAL, M. Sébastien PICOT, Mme Nathalie PUIGCERVER, M. Yannick RAFFA, Mme Christine TRIVES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Absent excusé : M. Bernard DELEPINE

Absents :

Formant la majorité en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie PUIGCERVER.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18h30.
Les procès-verbaux des deux séances précédentes sont adoptés à l'unanimité.

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN,

Vu la délibération du conseil communautaire n°74-07-20 portant création des commissions thématiques intercommunales ;

Considérant que l'organe délibérant de la communauté de communes peut former des commissions chargées d'examiner les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ;

Considérant que les commissions n'ont aucun pouvoir de décision, qu'elles émettent de simples avis ou formulent des propositions, qu'elles sont convoquées par le président de l'EPCI qui en est le président de droit ;

Considérant que les commissions intercommunales sont composées de conseillers communautaires et, éventuellement, de conseillers municipaux selon les modalités déterminées par l'EPCI (article L.5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Considérant que le conseil communautaire en date du 10 juillet 2020 a fixé à 9, le nombre de vice-présidents.

Considérant que le conseil communautaire en date du 30 juillet 2020 a adopté :

- la création de 9 commissions, chacune étant animée par le vice-président en charge du domaine à l'intérieur de ces commissions ;
- la possibilité de constituer des sous-commissions et groupes de travail autant que nécessaire ;
- la composition des commissions ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter la désignation des délégués de la commune au sein des commissions de la communauté de communes Médullienne ainsi qu'il suit :

COMMISSION « AMENAGEMENT DE L'ESPACE, URBANISME REGLEMENTAIRE, ANTICIPER UN PLUI OBLIGATOIRE » sous la vice-présidence de Mme Aurélie TEXEIRA :

Patrick BAUDIN et Patrick HOSTEIN

COMMISSION « EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (SUIVI DES ZA, ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES LOCALES, COMMERCANTS, ARTISANS) » sous la vice-présidence de M. Didier PHOENIX :

Patrick BAUDIN et Patrick HOSTEIN

Groupe de travail piscine :

Patrick Baudin

COMMISSION « TOURISME, DEVELOPPEMENT DURABLE (AGENDA 21), PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE » sous la vice-présidence de Mme Sophie BRANA :

Henri DUTHIN et Marie-Laure LURTON

COMMISSION « FISCALITE, FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, MUTUALISATION ET EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES » sous la vice-présidence de M. Lionel MONTILLAUD :

Patricia ARNAUD et Martine MOREAU

COMMISSION « GESTION ET VALORISATION DES DECHETS :» sous la vice-présidence de M. Éric ARRIGONI :

Henri DUTHIN et Yann BARBOT

COMMISSION « ENFANCE – PETITE ENFANCE – JEUNESSE – PARENTALITE – ANIMATION DU RESEAU LECTURE PUBLIQUE » sous la vice-présidence de M. Jean-Luc PALLIN :

Martine MOREAU Mariannick LAFITEAU et Christine TRIVES

COMMISSION « SPANC – GEMAPI – PREPARATION A LA REPRISE EAU ET ASSAINISSEMENT EN 2026 » sous la vice-présidence de M. Didier CHAUTARD :

Henri DUTHIN et Laurent PASCUAL

COMMISSION « COMMUNICATION – PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE » sous la vice-présidence de M. Patrick BAUDIN :

Yannick RAFFA

COMMISSION « LOGEMENT – TRANSPORTS – GENS DU VOYAGE » sous la vice-présidence de M. Jérôme PARDES :

Christophe JACOBS et Laurent PASCUAL

Le Maire précise que les commissions restent ouvertes à la participation de nouveaux membres. Les candidats se feront connaître auprès des services de la Communauté de Communes par courrier ou courriel.

Chaque vice-président constituera les sous-commissions et groupes de travail validés avec le Président.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- D'approuver la désignation des délégués de la commune au sein des commissions de la communauté de communes Médullienne telle que précisée ci-dessus.

Le Maire,

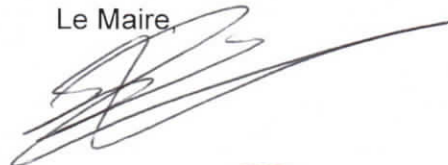
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à **AVENSAN**,

Le 31 août 2020,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le Maire,



P. BAUDIN

